Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID: 003-240300558-20181205-D2018111-DE

Délibération n° 2018-111

L'an deux mil dix-huit, le 05 du mois de décembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2018.

Présent(s): Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD,

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s): Monsieur Thierry AUDOUIN à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s): Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC;

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

	NOMENCLATURE ACTES
N°: 3-6	N°: Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : convention de mise à disposition des locaux de La Ferme de l'Etang avec la commune de Saint-Bonnet-Tronçais – mise à disposition de la salle polyvalente communale

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2018-35 du 17 mai 2018 du conseil communautaire relative à la convention de mise à disposition des locaux de La Ferme de l'Etang avec la commune de Saint-Bonnet-Tronçais ; CONSIDERANT qu'après trois mois de fonctionnement, et après accord de Monsieur Alain GAUBERT, maire de Saint-Bonnet-Tronçais, la salle polyvalente communale sera mise à disposition de l'Accueil de Loisirs :

- tous les mercredis y compris pendant les vacances scolaires ;
- ponctuellement les lundis et mardis sous réserve d'autorisation par la mairie ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



- jamais les jeudis et vendredis.

CONSIDERANT que les locaux seront chauffés pendant les temps de présence des enfants ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition de la salle polyvalente communale de la Ferme de l'Etang telle qu'elle figure en annexe ;

Article 2: d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Fait et délibéré le 5 décembre 2018. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peur faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.